Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_019-DE

MORLAIX communauté

Morlaix Communauté
Séance du lundi 9 février 2026
Délibération D26-019

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 41
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 46

Secrétaire de séance : Valérie Scattolin

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Roger Héré, Odette Colas **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h à Pierre Le Goff **Morlaix** : Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen ; **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski à Aude Goarnisson

Était représenté : /

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Plouigneau** : Joëlle Huon, Johny Delépine **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon.

SOTRAVAL Rapports annuels 2024 SPL et SEML

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n° 9 "Accompagner les initiatives écologiquement et socialement responsables"

Rapporteur : Nathalie Barnet

Morlaix Communauté a confié à Sotraval le traitement de ses déchets : ordures ménagères et emballages ménagers recyclables.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_019-DE

Conformément aux dispositions contractuelles, Sotraval-SPL et Sotraval-SEML a produit les rapports d'activités de l'année 2024 (joints en annexe) pour le compte du groupement de collectivités actionnaires.

La structure communément appelée SOTRAVAL est composée de deux parties :

- une SPL (Société Publique Locale) et,
- une SEML (Société d'Economie Mixte Locale).

Ces deux parties sont administrées par un GIE (Groupement d'Intérêt Economique). Les deux sociétés comprennent neuf EPCI, regroupant 144 communes, au service de 540 000 habitants. Le GIE emploie 53 personnes. Le GIE s'appuie sur un effectif de 53 personnes.

- **La société publique locale SOTRAVAL – SPL**

Elle est détenue à 100 % par un groupement de collectivités territoriales du Nord-Finistère dont fait partie Morlaix Communauté. Morlaix Communauté détient 1 157 actions sur 14 721, soit 7,86 %.
La SPL a pour objet, exclusivement pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires publics et dans le cadre des contrats de quasi-régie, **la réalisation de prestations liées au service public de traitement et de valorisation des déchets ainsi que la conception, la construction, le financement et la gestion des biens et droits affectés à ce service**.

En ce sens, elle est liée avec chacun de ses actionnaires par :
– un contrat de quasi-régie portant sur le traitement des ordures ménagères (pour Morlaix Communauté, cela représente environ 1,626 M€ TTC en 2024 pour 13 295 T) ;
– un contrat de quasi-régie portant sur le traitement de la collecte sélective (pour Morlaix Communauté, cela représente environ 845 k€ TTC en 2024 pour 3 666 T).

La SPL, a réalisé, en 2024 un chiffre d'affaires HT de 26, 9M€ et un bénéfice de 2,6 M€.
Ce résultat est bon et en hausse constante. Il représente entre 8 % et 10 % des charges au cours de ces cinq dernières années.
L'accumulation des résultats dans les réserves se traduit par un renforcement important des capitaux propres qui s'élèvent à 21,6 M€ en 2024.
L'endettement représente 11,6M€ et 35 % des capitaux permanents.
La trésorerie s'élève à 12,1M€ en 2024, soit 6 mois d'exploitation, soit un bon niveau.

- **La société d'économie mixte locale SOTRAVAL-SEML**

La SEML est destinée à être un **outil d'optimisation dans l'utilisation des capacités techniques** de tri, de traitement et de valorisation, notamment par la commercialisation des vides de four. La SEML est également la **société support des partenaires industriels se traduisant par la filialisation de certaines activités** (production d'électricité et d'énergie par exemple).

Morlaix Communauté détient 6,47 % des actions de la SEML.

La SEML, a réalisé en 2024, un chiffre d'affaires de 8,3 M€ et un bénéfice de 1,2 M€.
Ce résultat est bon et en hausse constante. Il représente entre 15 % et 20 % des charges au cours de ces cinq dernières années.
L'accumulation des résultats dans les réserves se traduit par un renforcement important des capitaux propres qui s'élèvent à 11,5 M€ en 2024.
L'endettement représente 3,7 M€ et 25 % des capitaux permanents.
La trésorerie s'élève à 8,8 M€ en 2024, soit 15 mois d'exploitation, soit un niveau élevé.

Les rapports d'activités sont joints en annexe.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_019-DE

Vu l'avis favorable de la commission Transition écologique et énergétique du 20 janvier 2026 ;

Le Conseil de Communauté a pris acte des rapports annuels 2024 de la SOTRAVAL pour la SPL et la SEML.

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Valérie Scattolin

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté BRO MONTROULEZ